

Les Fiches notions de la Corpo



Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 90 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour cette année on vous propose des fiches notions. Ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiante ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter *Angèle Thiollier* ou *Lina Cherkaoui*.

Comment valider votre année ?

Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider votre bloc de matières fondamentales mais aussi votre bloc de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous

rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en juillet lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par juillet annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de juillet.

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de mai, une seconde chance vous est offerte en juillet.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en juillet compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

À noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD...
À bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues, et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris Assas.

SCIENCES POLITIQUES

L'entrée des masses en politique et l'avènement du citoyen est permise par plusieurs éléments. La démocratisation permet progressivement le suffrage universel pour toutes. Cette lecture pose l'idée d'une évolution par étapes. La démocratisation s'est faite de manière progressive. L'égalité du droit de suffrage a mis un siècle et demi à s'imposer dans le cadre des démocraties contemporaines (milieu XIX^e siècle jusqu'à la période contemporaine).

En France, l'introduction du suffrage universel masculin est posée sous la révolution. L'avènement véritable a lieu en 1848 avec la II^e République. Le processus est achevé à la veille de la première guerre mondiale.

Thèse d'Alexis de Tocqueville (« De la démocratie en Amérique ») : le processus de démocratisation serait inéluctable. À partir du moment où les personnes veulent participer aux élections, le phénomène va s'accroître : « Lorsqu'un peuple commence à s'intéresser au cens électoral, on peut prévoir qu'il arrivera dans un délai plus ou moins long à le faire disparaître complètement. » Il s'agit du « mouvement des passions égalitaires ».

Les barrières de la démocratisation :

1. Le cens : le vote est historiquement réservé au plus fortuné. Le droit de vote est alors conditionné au paiement d'un impôt (le cens), qui est le seuil d'imposition à partir duquel on peut voter (par exemple, le nombre de votants entre la fin des guerres napoléoniennes et la monarchie de Juillet est multiplié par deux).
2. La barrière culturelle : dans les États du Sud, les analphabètes n'ont pas le droit au vote (par exemple, en France, sous la monarchie de Juillet, il faut un diplôme pour pouvoir voter).
Ces barrières sont progressivement levées, au XX^e siècle : les femmes accèdent au droit de vote, elles acquièrent des droits civiques.
3. L'âge et la nationalité : un abaissement progressif de l'âge pour pouvoir voter dans nos démocraties, dès le dernier tiers du XX^e siècle. Il est lié à un renforcement des droits civiques et de l'ensemble des droits civils.
La cause est souvent l'élection d'un nouveau courant politique (exemple, en France, en 1974, Valéry Giscard d'Estaing).

L'âge, quels enjeux ?

Certains considèrent qu'il faudrait abaisser encore la majorité afin d'autoriser les personnes âgées de 16 ans à voter.

– Par exemple, en Autriche : abaissement du droit de vote à 16 ans.

Il existe deux positions :

Position 1 : moyen d'intéresser les jeunes au vote.

Position 2 : manque de connaissance et de maturité pour pouvoir voter.

Rapport entre citoyenneté et nationalité :

– À la fin du XX^e siècle, on dissocie les deux facteurs : certains étrangers peuvent voter à des élections. La participation politique est vue comme une mesure d'intégration. Les pionniers sont les pays scandinaves.

La citoyenneté européenne est créée avec le traité de Maastricht (1992). La citoyenneté d'un État membre est corrélée à une citoyenneté européenne. Un ressortissant d'un État membre peut voter dans le pays où il réside (pour les élections locales, municipales et européennes).

Avènement d'une citoyenneté participative :

Le but pour les citoyens est de pouvoir désigner les représentants en participant à un débat public. On a une transformation de la conception de la citoyenneté. Le mouvement part des États-Unis et se diffuse notamment en France (par exemple avec les conventions citoyennes).

Les caractéristiques effectives de la démocratisation : un processus chaotique et conflictuel.

Des trajectoires diversifiées :

Stein Rokkan distingue le « Progressive improvement » ou modèle britannique : processus lent et linéaire d'extension du droit de vote. Par exemple, au Royaume-Uni : une loi de 1832 (abaissement du cens), 1867, 1884-1885, nouvel élargissement.

On a aussi une continuité des organes représentatifs traditionnels (par exemple, la Chambre des Lords) même avec la Glorieuse révolution : le Parlement demeure une institution traditionnelle. La consolidation du territoire est assez précoce. Il s'agit d'une vieille nation (d'où la notion de progression).

Le modèle français : des phases d'évolution (décret de mars 1848 : SU masculin), puis loi du 31 mai 1850 : restriction du droit de vote. Mais aussi des reculs (avènement de régimes autoritaires en Europe orientale). Il a également existé des règles et pratiques inégalitaires dans l'accès au droit de vote. L'extension du droit de vote s'est faite au détriment de certaines catégories de population. On a écarté certains électeurs au profit d'autres.

Critères d'exclusion de certaines personnes au droit de vote :

- Critère religieux : en Grande-Bretagne, les populations de confession juive sont exclues du vote jusqu'au milieu des années 1960.
- Critère de la profession : sous la III^e République, les personnels de maison ont vu leur droit à l'éligibilité restreint.
- Question des mœurs : les prostituées ont pu être écartées du droit de vote à la sortie de la Seconde Guerre mondiale.
- Exclusion selon le genre : par exemple, l'État du Wyoming, en 1969, octroie le droit de vote aux femmes dans une logique de communication.

Évolutions parallèles :

- L'État du Commonwealth : trajectoire relativement concomitante entre le suffrage masculin et féminin.
- Les pays latins : un suffrage universel masculin.

Différentes variables explicatives sont avancées :

- Facteur politique : un facteur qui est avant tout historique, la contrainte est liée à l'exclusion des femmes du pouvoir politique dans le cadre de la royauté. Il s'agit de la loi « salique » (seuls les hommes votent) : on a un transfert de sacralité du prince à l'électeur masculin.
- Clivage politique : on explique ces réticences grâce à des logiques conservatrices qui excluent les femmes du droit de vote. Des partis de gauche s'opposent au droit de vote des femmes par crainte que les femmes aillent voter pour des courants conservateurs.
- Facteur de mobilisation collective : les femmes en France ne se seraient pas mobilisées. Mais de nombreux exemples démontrent l'inverse (Olympe de Gouges écrit la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », 1791).

Théorie de Pierre Rosanvallon (professeur au Collège de France), la mobilisation des femmes :

- La situation et la perception de la femme dans la société.
Au Royaume-Uni : les femmes sont perçues comme des êtres humains singuliers. Les exclure reviendrait à exclure la moitié de la société.
En France : les femmes sont perçues par le rôle qu'elles exercent dans la société (elles sont mères de famille...). La mobilisation est plus difficile.
- Dispositifs mettant en avant les hommes :
- Le vote plural : le père de famille vote une fois mais obtient plus de voix selon son épouse, le nombre d'enfants qu'il a...
- Le vote multiple : possibilité pour les citoyens de voter plusieurs fois, c'est la qualité de la personne qui le lui permet.
- Facteur capacitaire : une différenciation basée sur la qualification (capacité intellectuelle), par exemple : les universitaires au Royaume-Uni ont pu avoir deux votes.

Usage stratégique du droit de vote : instrumentalisation du droit de suffrage. Le principe d'égalité ne porte pas le droit de vote. Les partis politiques utilisent les systèmes électoraux pour favoriser leur parti.

Droit de vote et révolution :

Le vote établit un nouveau rapport à la violence. Il est une alternative à la violence et permet son amoindrissement.

L'usage de la révolte est substitué par le droit de vote.

Par exemple, Ledru-Rollin est un révolutionnaire qui se convertit à la République, de même que Louis Blanc au début de la III^e République. Il prononce un discours dans lequel il envisage le droit de vote comme un progrès : les gouvernants sont les mandataires du peuple, l'avènement du citoyen est un facteur d'ordre. Les revendications sont prises en compte par les représentants.

L'usage de la violence :

- Avènement de la civilité électorale : correspond à des campagnes qui encouragent un abandon du recours à la violence.

- Une violence limitée aux conflits extérieurs.
- Conflits intérieurs : l'ennemi est politique.

Sacralisation du lieu de vote : les armes sont prohibées sur les lieux de vote.

- La violence intervient quand le processus électoral est perturbé.
- Refus de la pacification : la violence peut être légitime en démocratie, ex. période républicaine espagnole début XX^e siècle, avec un modèle révolutionnaire de Marianne ; on garde le fusil en cas de fraude électorale (étude d'affiche).
- Le refus de la violence est lié à une démocratie pacifiée (différent des régimes hybrides qui mènent à une certaine instabilité).

La politisation : s'intéresser à la chose publique et au politique. Comment mesurer l'intérêt pour le politique et la participation électorale ? Différenciation : participation politique dans les campagnes et les villes.

Thèse d'Eugène Weber (« La fin des terroirs ») : la différenciation viendrait du fait que les centres urbains sont des lieux d'opinions (débat d'idées, développement de la presse...). Il faudrait attendre la fin du XIX^e siècle pour avoir un avènement de la participation dans les campagnes.

La politisation dans les campagnes : Maurice Agulhon (« La République au village ») montre que la politisation a aussi lieu dans les campagnes au long du XX^e siècle. Il y a des débats d'idées, une importance des lieux de sociabilité. Mais, de manière générale, on voit un resserrement des particularismes entre territoires urbains et campagnes avec une homogénéisation de la participation urbaine.

Utilisation du vote :

- Le vote : est un dispositif qui permet de désigner des représentants. C'est un mode de régulation du marché politique (Max Weber fait une analogie entre le marché économique et politique).
- Les acteurs agissent différemment selon l'état du marché (on n'agit pas de la même manière dans un régime censitaire ou de suffrage universel).

Les trois usages du vote sont successifs dans le temps :

1. L'acte est d'abord dépendant et contraint : la manière de voter est sous forme de « transaction », notamment en régime censitaire. Il y a peu de candidats officiels. Les candidats et les électeurs ont le même statut social.

Conséquences : le régime d'échange est fondé sur des logiques de fraudes. Par exemple, le « Pocket Borough » : on achète des grands électeurs.

2. Le vote communautaire ou d'allégeance (après l'instauration du suffrage universel masculin) : on est sur un modèle communautaire de l'acte du vote. Le vote ne se fait plus dans une logique de contrepartie, mais d'allégeance à un parti. Le vote se fait avec la communauté confessionnelle et la communauté de travail.

Par exemple, au XIX^e siècle, l'Église favorise le modèle communautaire du vote, porté par des élites sociales et politiques (elles conseillent le « bon vote »).

Vote individuel ou d'appartenance :

Certains sont partisans d'un vote à distance (par exemple, aux États-Unis). D'autres considèrent que le vote doit être dissimulé pour qu'il n'y ait pas de pressions.

- Pressions sociales : employeurs, propriétaires fonciers (au long du XIX^e siècle).
- Pressions politiques : sous la III^e République, les maires sont élus, ce sont des représentants de l'État et les préfets font pression sur les maires.

On a une universalisation du vote : accès sans condition pour le plus grand nombre.

Science politique – fiche 3

Les partis politiques : datent du dernier tiers du XIX^e siècle ; les partis se consolident et se stabilisent. Il existait différentes structures, comme la ligue (différent du parti politique). Leur naissance est fondée sur le suffrage universel.

La ligue : défend un intérêt spécifique et est fondée sur un enjeu spécifique. Ce sont des mouvements qui défendent des enjeux nationalistes ou identitaires. On a aussi des défenses de provinces ou territoriales. Les ligues sont aussi liées au leader du mouvement : très forte personnification. Elles disparaissent, car les partis défendent des enjeux plus variés.

Le parti personnel : sa durée de vie est indexée sur son leader fondateur, il est faiblement organisé au niveau local, il contraint fortement le pouvoir et développe des slogans et des stratégies de campagne. Il se développe au XXI^e siècle.

Trajectoires liées aux partis :

L'auteur français Maurice Duverger (1917-2014), « Les partis politiques », s'intéresse scientifiquement aux partis politiques et tente de définir deux trajectoires liées aux partis.

Partis d'origine électorale et parlementaire : partis politiques naissant de la structuration de la compétition entre les partis politiques. On a différents groupes politiques qui s'affrontent, comme les groupes parlementaires. L'objectif est de mobiliser les citoyens.

Le canvassing : début du démarchage électoral ; les organisations ne visent pas à créer un groupe politique, elles appellent simplement à pousser les citoyens à s'enregistrer.

Comités électoraux : structures permettant de soutenir un candidat (par exemple, le parti des Whigs au Royaume-Uni).

Partis de création extérieure : des partis se créent à partir de groupes préexistants (par exemple, les clubs de pensée, ou le Labour Party, fondé par des syndicats en 1906).

Le cas hybride : un parti politique créé à partir de multiples structures (par exemple, le parti républicain, radical et radical-socialiste de 1901 : le premier parti politique français). Le mouvement naît de comités électoraux locaux, la Ligue de l'enseignement participe aussi à sa création.

Lecas hybride se décline entre :

– Les partis de création extérieure : par exemple, en Italie : mouvement 5 étoiles, 2009.

Processus de refondation : on assiste à une scission d'un parti en deux, ou au contraire à des fusions partisans. Par exemple, « L'UMP, Union pour un mouvement populaire », créée en 2002, ancêtre du parti Les Républicains, est une fusion des gaullistes, des libéraux et du centre droit.

Les causes d'un tel processus :

– La nécessité d'un rapprochement doctrinal.

– Des campagnes menées ensemble et qui aboutissent à la création d'un parti.

Un parti politique : La Palombara et Myron Weiner retiennent 4 critères:

– Une organisation durable : l'organisation doit survivre après le départ du leader, ce qui permet

de différencier les partis politiques des ligues.

- Dotée de ramifications : lien entre la structure centrale et les structures locales.
- Des organisations qui visent le soutien populaire principalement grâce aux élections.
- Des organisations qui visent la conquête et l'exercice du pouvoir (notamment par le biais de la révolution).

Cette définition peut aujourd'hui être nuancée.

Système de partis : ensemble des partis en interaction qui organisent et structurent la vie politique d'une nation.

Formation du système de partis : s'explique par plusieurs variables.

La variable institutionnelle

Maurice Duverger définit des lois tendancielle de l'effet des modes de scrutin sur le système de partis. On les appelle les « lois de Duverger ». Elles demeurent valables et sont étudiées dans différents pays.

Le mode de scrutin majoritaire tend au dualisme de partis (cas nord-américain, anglosaxon, Canada) : la vie politique conduit à une alternance au gouvernement entre deux formations politiques. Cette règle est assez simple : la division est source d'échec politique. Des courants assez proches vont avoir tendance à se regrouper, c'est une tendance à la fusion.

Mode de scrutin majoritaire à deux tours : conduit à un système de partis multiple, mais les partis sont dépendants les uns des autres. Comme il y a deux tours, chaque formation politique peut jouer sa carte au premier tour, puis le regroupement ou le désistement se fait au deuxième tour.

- Au premier tour : les électeurs font le choix qu'ils préfèrent.
- Au deuxième tour : on élimine.

Mode de scrutin proportionnel : un mode de scrutin crée un système de partis multiple et indépendants les uns des autres. Les partis s'allient entre eux. Duverger insiste sur l'effet psychologique des modes de scrutin.

Les lois de Duverger demeurent valables, on a beaucoup d'études dans différents pays pour étudier ces lois.

Les limites de cette théorie :

- Des lois qui jouent sur le système de représentation gouvernementale et donc le système de partis. Même avec un scrutin majoritaire à deux tours, on n'a jamais que deux partis au niveau national, au niveau local, il y a pourtant une pluralité de partis.
- Des conditions historiques, importance de moments électoraux qui peuvent influencer les logiques de partis : les lois de Duverger ont un effet correctif et amplificateur d'autres contraintes.
- Transformation des systèmes de partis : des coalitions modifiées.
- Les familles politiques sont présentes dans certains pays, absentes dans d'autres.

Les fondements des clivages partisans :

La structuration des familles politiques serait liée à un contexte géopolitique plus large.

De grands auteurs (S. Rokkan et S. Lipset) modélisent les familles politiques.

Ils basent leur modèle sur le fait qu'on a eu deux grandes révolutions :

- La révolution nationale.
- La révolution industrielle.

Même si les révolutions sont communes, elles donnent naissance à huit familles politiques différentes. Les deux auteurs tentent de créer une carte conceptuelle des différents partis politiques.

Plusieurs clivages naissent de la première révolution :

Clivage Église et État : par exemple, au Royaume-Uni, l'Église anglicane qui soutient la monarchie, les partis politiques ne se soucient pas de la religion. Alors que quand on a eu des tensions entre l'Église de Rome et le pouvoir central, les partis politiques s'en saisissent.

Clivages centre et périphérie : dans des régions où l'activité économique est forte, on a une tentative de scission avec le pouvoir politique central. Il y a une importance du critère économique et de l'identité locale.

Des clivages liés à la révolution industrielle :

- Clivage possédant et non possédant (ou propriété et travail) : clivage lié au rapport de production.
- Clivage urbain et rural : opposition entre deux modes de vie, avec des élites rurales écartées du pouvoir politique et estimant être laissées.

Les nouvelles révolutions : révolutions liées à des biens matériels et des questions géopolitiques, sur les valeurs, elles peuvent créer de nouveaux partis.

La révolution silencieuse : pour Ronald Inglehart (1934-2021), la société est traversée par une révolution silencieuse qui n'a pas été traduite politiquement. C'est l'accès, dans les sociétés occidentales, des populations aux biens matériels.

Clivages de la révolution silencieuse :

1. Clivage industrialiste et écologique.
2. Clivage autoritaire/libertaire : expliquant la montée de la droite en Europe dans les années 1980.

Un clivage européen et anti-européen ?

Certains considèrent qu'un tel clivage s'est créé, mais il s'agit d'une thèse fragile : il n'y a pas de création de partis européens à proprement parler. Par exemple, en France, on est dans des politiques sectorielles.

Le rôle des partis politiques :

- Ils font le lien entre les citoyens et les questions politiques.
- Ils ont aussi une fonction de « machine électorale ».

Ils se transforment et répondent alternativement à la première ou à la deuxième question.

1^{re} période : démocratisation :

On a un développement des partis de masse qui dépassent les partis de cadre. Le modèle est encore une fois caractérisé par Duverger.

- Partis de cadre : souvent dans un système censitaire, sont composés de notables fortunés qui forment le parti. Ils sont composés de peu d'adhérents.
- Partis de masse : des partis où les candidats ne sont pas dotés de ressources économiques, on cherche à avoir un nombre important d'adhérents à ces organisations. Ils prennent en charge les revendications de certains courants. Les partis sont plus structurés et on a une emprise de l'appareil. Il y a une forte importance de la figure militante.

Les partis électeurs : les partis se détachent d'un courant spécifique. Les électeurs ne sont plus des adhérents au parti, et c'est déjà le déclin des grandes doctrines. Par exemple, en Allemagne, le SPD « Allemagne social-démocrate » : les revendications ne sont plus autour de la classe d'après-guerre, mais du peuple tout entier.

Le financement des partis politiques : la plus part du financement émane de l'État.

- Dans le cas français : les résultats des suffrages obtenus aux législatives vont déterminer la moitié de la somme octroyée à chaque parti, la deuxième moitié de la somme est fondée sur le nombre de sièges au parlement.

Une professionnalisation renforcée : augmentation des permanents liée au financement public notamment.

Le droit politique : l'État s'intéresse aux partis politiques et des règles viennent les encadrer.

Parti de cartel : les partis agissent comme dans un cartel, où ils vont tenter de se maintenir au pouvoir.

La cartellisation des partis : le renforcement du lien avec l'État.

Un parti mouvement : certains considèrent que le XXI^e siècle voit émerger des partis « mouvements ». Ce sont des partis qui se fondent contre la bureaucratie traditionnelle, ils décident qu'on a une nouvelle logique de communication avec les citoyens. Il y a une absence de cotisation. Les partis mouvements se fondent sur l'autonomie prônée des mouvements locaux. Le but est de casser les groupes locaux, d'où l'idée de parti mouvement.

Limite : la nature prônée de ces mouvements correspond peu à la réalité.

La fin des partis politiques ?

Les partis politiques naissent d'une volonté d'organiser le droit de suffrage, on a une pérennisation de la forme partisane. On a une crise d'adhésion partisane, mais cette crise ne remet pas en cause le caractère indépassable de la forme des partis.

Fiche numéro 4 – leçon 4 : qui se mobilise et quels sont les déterminants du vote ?

Attention : les données dans cette fiche sont avant tout utilisées à but illustratif, il s'agira de retenir les tendances générales.

La participation électorale est mesurée grâce au taux de participation établi en pourcentage. Il s'agit du ratio entre les personnes qui vont voter par rapport à l'ensemble des personnes inscrites sur les listes électorales. Elle permet aussi de mesurer la confiance dans les institutions et la démocratie.

Taux d'abstention : ensemble des personnes qui ne vont pas voter par rapport à l'ensemble des inscrits. Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire préalablement sur des listes électorales.

Les lectures de l'abstention :

- Ce serait un désintéressement au politique. Alexis de Tocqueville parle de l'apathie citoyenne.
- Ce ne serait pas le signe d'un dysfonctionnement politique : quand un régime politique est consolidé, le régime est stabilisé et il est logique que les citoyens ne voient plus l'enjeu de se déplacer. Ils considèrent qu'il n'y a pas de danger sur la démocratie (Samuel Huntington).

Tendance de l'abstention :

- Durant l'après-guerre, la participation est forte.
- Durant les années, l'abstention augmente (par exemple, aux législatives de 1958 en France, le taux d'abstention est de 57%).

Causes

?

- On assiste à une crise de la participation électorale. La lecture n'est pas si « désenchantée ».

Disparités entre les différents pays européens :

Il y a des groupes qui s'opposent :

- Les pays plus participatifs sont des pays où le vote est obligatoire (par exemple, en Belgique). Les pays scandinaves ont aussi un taux de participation fort (environ 80%).
- Les pays d'Europe centrale et orientale : participation plus faible.
- La période du déclin électoral se serait stabilisée : les deux tiers des citoyens se déplacent.

Élections et participation : les taux de participation diffèrent selon les élections (par exemple, les législatives de 2024 en France, la participation est de 66%). Les élections présidentielles mobilisent toujours les citoyens, entre 70 et 80%. En 2022 : le taux de participation est de 73%.

Facteurs de remobilisation ?

- Les tensions politiques remobilisent (par exemple, en France, une remobilisation contre le Rassemblement national).
- Les enjeux européens vont aussi remobiliser les électeurs (par exemple, le Brexit au Royaume-Uni).

Les élections décisionnelles : élections conduisant à une alternance politique et produisant des effets sur la politique nationale. Elles mobilisent donc plus. En régime parlementaire classique, il s'agira avant tout des législatives, mais en France ce ne sont pas des élections aussi décisionnelles, d'où le fait qu'elles mobilisent moins.

Abstention et caractéristiques sociologiques :

– Caractéristiques sociologiques :

La distance au vote : c'est un phénomène générationnel. De manière générale, les jeunes votent moins (les 18-24 ans). Il y a un délai permettant aux jeunes de s'intégrer dans la société. À partir de 30 ans, les individus votent de plus en plus.

Le diplôme : les personnes plus diplômées et issues d'une catégorie socioprofessionnelle supérieure votent plus. À l'inverse, les chômeurs et les ouvriers voteront par exemple moins.

Abstention différentielle : différenciation du rapport au vote fondée sur des variables sociales, groupes d'appartenance socio-économiques.

Nouveau modèle de citoyenneté : les citoyens sont plus diplômés, ils rationalisent leur rapport au vote. Ils sortent du jeu politique et ont une vision désenchantée de la participation.

Abstentionnisme intermittent : aller voter à certaines élections et pas à d'autres. L'abstentionnisme peut être subi ou protestataire (dans ce cas, il sera plus intermittent). Par exemple, aux élections présidentielles de 2002, au premier tour, l'abstentionnisme est de 28%. Au second tour, la remobilisation est importante.

Modèles de démocratie :

1. Modèle universel de la participation électorale : très peu de contrainte, avec l'inscription électorale qui est quasiment automatique. Il n'y a presque aucune démarche à suivre.
2. Modèle volontaire : les citoyens doivent s'inscrire sur des listes électorales. Par exemple, le Voter Registration Act, 1993, aux États-Unis : facilite la procédure.
3. Le modèle contraignant : il y a une démarche à suivre pour les élections, mais il y a des barrières au vote. En France, par exemple, on a le phénomène de la mal-inscription.

Le fait d'avoir une distance physique entre le lieu d'habitation et le lieu de vote. Ce sont notamment des personnes qui déménagent mais ne se réinscrivent pas sur leur nouveau bureau de vote.

Des réponses :

- L'inscription automatique pour les 18 ans et plus (depuis 1997).
- L'inscription en ligne.
- La réforme du quinquennat en France (des élections présidentielles et législatives groupées permettant de faciliter le vote).

Les élections législatives deviennent des élections de confirmation.

Les approches d'analyse du vote :

1. L'approche historique : la première grande enquête électorale intervient dans la Seconde Guerre mondiale (par exemple, dans les années 1950, une grande enquête électorale « Paul Lazarsfeld »).

Campagnes électorales : la campagne électorale produit des effets limités (les électeurs politisés sont assez informés et leur idée politique est prédéfinie). Les caractéristiques sociales déterminent les caractéristiques politiques.

2. Le modèle de Columbia : fondé sur l'importance des déterminations sociales pour comprendre le vote. Par exemple, des électeurs d'un statut économique élevé, vivant en zone rurale, votent républicains. Les personnes aux caractéristiques inverses votent démocrates. Il correspond le plus au modèle français.

Modèle de Michigan : transmission de grands questionnaires que les Américains remplissent. Selon ce modèle, le vote se transmet de mère en fille et de père en fils.

3. Le modèle relationnel : fondé sur la dimension relationnelle du vote (les interactions produisent des effets).

Indicateurs socio-économiques : sont des indicateurs permettant de déterminer le vote des individus selon leurs caractéristiques sociologiques.

Indicateurs principaux :

Le niveau de revenu : permet de comprendre l'orientation du vote, plus le revenu s'élève, plus on vote à droite.

Cependant, le clivage gauche-droite doit être nuancé (par exemple, la classe moyenne en France vote de manière à peu près égale pour N. Sarkozy et F. Hollande).

La propriété : des personnes au revenu modeste mais qui sont propriétaires voteront à droite. Par exemple, au Royaume-Uni, M. Thatcher développe le capitalisme populaire. Elle veut permettre aux ouvriers de devenir propriétaires.

La catégorie socio-professionnelle : renvoie à la profession, à la classification, à la hiérarchie au sein de l'entreprise, les revenus et le niveau de diplôme. Fort déterminant notamment en France.

Le sentiment d'appartenir à une classe : produit des effets (la classe ouvrière a par exemple tendance à voter à gauche).

– Les lois tendanciennes peuvent cependant différer selon les pays : par exemple, en France, les catholiques votent historiquement plus à droite, c'est l'inverse aux États-Unis.

Mutation de la variable religieuse : moins de catholiques se considèrent comme pratiquants (2% de la population). Le fait d'être catholique n'empêche pas de voter pour le Rassemblement national.

Mutation du vote de classe : importance de la baisse numérique des ouvriers de l'industrie (30% de la population active il y a 40 ans, contre 20% aujourd'hui). On retrouve un éclatement du vote au sein des catégories sociales. On a également les votants intermittents des ouvriers ainsi qu'un désalignement électoral. Par exemple, aujourd'hui on observe une augmentation du vote ouvrier votant pour le Rassemblement national.

Désaffiliation : ne plus se sentir appartenir à une classe sociale.

Clivage géo-social : selon J. Cagé et T. Piketty (des économistes), l'éclatement du vote correspond à un éclatement des classes populaires. Les classes populaires rurales votant plutôt à droite, les classes populaires urbaines votant plutôt à gauche.

Des clivages nouveaux :

Clivage entre le secteur public et le secteur privé : les salariés de la fonction publique avec une grande proportion à voter à gauche, alors que les indépendants sont plus conservateurs. Mais le clivage n'est plus aussi pertinent depuis l'élection d'E. Macron.

Évolutions historiques : par exemple, les enseignants ne se positionnent plus systématiquement à gauche, et on observe une apparition de l'extrême droite dans la fonction publique.

Clivage ethnique : un clivage pouvant être questionné. Le clivage peut être considéré comme ethnique, mais il s'agit aussi de se demander si ce n'est pas un biais socio-économique. En France, on s'aperçoit que le critère de la religion n'est pas principal. Par exemple, il n'existe pas à proprement parler de vote « musulman ».

Clivage géographique et spatial : la variable territoriale ne fait que mesurer dans l'espace nos critères sociologiques. Les géographes « territorialisent une donnée ». De manière générale, on observe une hausse du vote pour le Rassemblement national en zone péri-urbaine. Il faut distinguer le péri-urbain choisi et subi.

Types de votes :

- Un vote sur enjeux : un vote se définissant par rapport aux enjeux actuels. L'électeur agit comme sur un marché économique (logique individualiste du vote). Il établit un rapport coût-avantage pour son vote, basé sur des thématiques sécuritaires, économiques. Le contexte économique-politique pourrait beaucoup impacter le résultat des élections.
- Un vote par affiliation (très présent dans les années quatre-vingt).
- Un vote évaluatif (on vote pour confirmer la politique du gouvernement en vigueur).
- Un vote sanction (par exemple, dans les pays en crise).

Limites importantes :

- L'analyse de l'électeur stratège repose sur un électeur qui est très qualifié.
- Le vote peut concerner un contexte particulier (comme pour les attentats de 2015).
- Le modèle de l'électeur stratège ne doit pas être opposé au vote sociologique. Le vote sur enjeux ou évaluatif vient amplifier ou corriger les variables sociologiques. Il s'agit de la notion d'entonnoir de causalité.

Campagnes électorales : les activités visant à rallier, à affilier les suffrages des électeurs. Il s'agit de l'idée de faire campagne (mais aussi d'une phase). Les activités de campagne ont évolué.

Évolutions des campagnes selon les périodes (Pippa Norris, politologue américaine) :

1. Période prémoderne (avènement du suffrage universel au milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin des années 1950) : les campagnes sont peu coûteuses. Il y a une utilisation limitée des médias, il faut « tenir les murs », logique de tractage et d'affichage.

2. Années 1950 et 1960 : les campagnes s'allongent, elles sont nationalisées, développement de la radio, nouvelles techniques. L'usage des suffrages en campagne et des messageries téléphoniques ciblées.
3. Époque post-moderne : campagnes de délégation (on peut déléguer à des entreprises spécialisées pour le tractage), on utilise de nouveaux supports comme les réseaux sociaux.

Réseaux sociaux et élections :

- Les personnes qui utilisent le plus les réseaux ont une propension à s'abstenir.
- Les réseaux ont un effet amplificateur, permettent de renforcer certaines opinions.
- Les réseaux sont plus utilisés pour faire campagne (par exemple pour l'élection d'Obama). Mais celui-ci fait du canvassing.

Canvassing : du porte-à-porte.

Pôles numériques d'informations fractionnés : on suit des médias qui favorisent nos croyances. On renforce ces croyances à travers des biais de confirmation, ce qui encourage la radicalisation.

Les usages des campagnes électorales :

Usage citoyen : les campagnes électorales sont des points d'information sur la personnalité des candidats pour les citoyens.

Usage des candidats : la campagne ne sert pas en priorité à capter le vote de l'électeur, mais à contrôler ce que le public perçoit. Du point de vue des candidats, elle est une compétition pour l'emprise des perceptions publiques.

Agenda médiatique : hiérarchie dressée entre les différents sujets.

Agenda politique : privilégié par les candidats.

Agenda du public : privilégié par les citoyens.

Les agendas peuvent ne pas être équivalents et les candidats tentent donc d'imposer le leur (ce qui est assuré grâce aux campagnes). Il s'agit d'encourager les électeurs à adhérer à certaines thématiques. La campagne permet d'imposer les thèmes qui vont nous favoriser. Par exemple, en 2022, la guerre en Ukraine est un thème important.

Sondages d'opinions et élections :

La sélection des candidatures : les hommes et femmes politiques se définissent autour de leur capacité à l'emporter. En France, avant l'utilisation des primaires, les sondages sont utilisés comme des substituts aux pré-sélections des primaires.

Les sondages peuvent influencer la non-candidature (par exemple : F. Hollande ne se représente pas en 2017 à cause des sondages). Les sondages permettent de construire une figure présidentielle (par exemple, la candidature de Balladur en 1995). Ils peuvent également jouer un rôle de veto.

Les sondages ont un impact sur les hommes politiques, puisque ceux-ci modifient leurs comportements selon les résultats.

Sondages qualitatifs : entretiens de groupes avec un échantillon interrogé face à face, sondages par panels ou glissants. On pose des questions jour après jour à un panel. Les sondages portent sur les concurrents et les candidats.

Effets des sondages sur les citoyens :

Third-person effect : des personnes pensant que les sondages ont un impact sur les autres, mais pas sur elles.

1. Effets contraires : « effet bandwagon », dans une logique de dynamique, se « raccrocher au wagon » ; les sondages d'intention de vote vont conduire à se rapprocher des candidats en tête. On se positionne en suivant la majorité.
2. Effet bookmaker : on va être tenté de soutenir les candidats les plus populaires.
3. L'effet underdog : se rattacher aux perdants. Il s'agit de soutenir les candidats les plus faibles.

Fiche 5 : la participation politique :

Participation politique : l'ensemble des activités par lesquelles les gouvernés peuvent, individuellement ou collectivement, chercher à influencer sur le fonctionnement du système politique. Dans les années 1970 : une lecture assez normative de cette participation est faite, qui cherche à définir le « bon citoyen ». Mais les travaux de S. Barnes, M. Kaase (dans *Political action*) retiennent 3 grandes catégories de participations.

Formes conventionnelles : en rapport aux institutions, au fonctionnement de la démocratie. Participation électorale : militantisme partisan, participation délibérative.

Formes non conventionnelles : contenant les actions légales alternatives (manifestation, grève, boycott, pétition) et les actions illégales (occupation d'usine, grève sauvage, manifestation non autorisée).

La notion de post-démocratie : se traduit par trois évolutions :

1. La conception traditionnelle de la participation politique dirigée par les élites est remise en cause. Ainsi, les formes traditionnelles seraient guidées par les élites.
2. Phénomène de l'abstentionnisme intermittent : il s'agit de remettre en cause la passion civique.

L'intérêt pour la politique serait en baisse depuis 15 ans, et surtout variable selon le contexte (selon le centre de recherche Sciences Po : tendance au déclin, 46% ne s'y intéressent pas aujourd'hui contre moins de 40% il y a 10 ans).

Développement d'un rapport critique : perte de confiance continue et significative vis-à-vis des acteurs politiques : titulaires de poste d'autorité, des organisations partisans. Les institutions démocratiques sont cependant toujours soutenues.
– Augmentation du soutien significatif à un homme fort.

Faiblesse de l'adhésion aux partis politiques traditionnels : les chercheurs américains parlent de « partis rétrécis ». Il s'agit du passage à un militantisme intermittent.

Le militantisme (selon Jacques Ion) :

Militantisme traditionnel : militantisme communautaire affilié (fondé sur des logiques de sociabilité, dévouement à un parti). Jacques Ion parle de pluri-engagement.

Militantisme actuel : militantisme distancié (plus ciblé sur des causes spécifiques, de manière ponctuelle). Il s'agit d'un militantisme « post-it » avec une logique de multi-engagement (différentes organisations sans lien entre elles). L'engagement a évolué mais n'a pas disparu.

Différents modes d'engagement, les profils d'électeurs :

Le profil de la personne engagée évolue (passage du sympathisant, puis adhérent et militant). Maintenant, on parle d'« adhérent hors-sol » ou d'« e-militantisme ».

– On voit apparaître des « électeurs participatifs », au moment des élections (au moment des primaires pour la désignation des candidats).

– Les donateurs (surtout dans les pays où la politique a un financement privé).

Participation non partisane :

Actes citoyens : nouvelle typologie avec une nouvelle carte conceptuelle de la participation politique. Jan Van Deth retient quatre critères importants :

– La cible de l'engagement : quels sont les acteurs politiques, le système...

– Les nouveaux mouvements sociaux : apparus dans les années 1960, centrés sur des causes et enjeux sociaux.

– Les actions en faveur de la communauté politique : c'est l'engagement civique, vie sociale et de quartier autour d'objectifs ciblés dans le voisinage. Par exemple, Sam Samson parlait d'« événements civiques collectifs », comme autour de problèmes concrets autour du vivre-ensemble.

– Les mobilisations expressives : sont des activités orientées politiquement, car les personnes y donnent un sens politique (par exemple, la pratique du boycott, de plus en plus utilisée).

L'abstention : est différemment répartie selon la population. Elle s'explique notamment par des critères sociologiques, économiques et socio-professionnels. Par exemple, les personnes les moins diplômées s'abstiennent plus. Pour Daniel Gaxie : s'intéresser au politique suppose de maîtriser les connaissances.

La participation : n'est pas une donnée objective. Il existe une loi tendancielle et une corrélation entre le niveau de diplôme et la participation.

Le cens caché : pour D. Gaxie, les démocraties modernes mettent de nouvelles barrières au vote (d'où la notion de cens caché). Par exemple, il y a aussi des restrictions dans la possibilité de mobiliser les grèves en entreprise.

Engagement et action collective :

Action collective : action commune et concertée de membres d'un groupe afin d'obtenir un objectif partagé. En 1965, Mancur Olson (*La logique de l'action collective*) s'interroge sur les conditions pour que les individus participent à une action politique.

Explications de l'engagement politique :

- L'engagement résulte d'un mimétisme. On copie des types d'engagements.
 - L'engagement serait un choix rationnel. Les individus font un bilan coût-avantage.
- L'individu a intérêt à protester pour voir ses revendications reprises par le politique.

Théorie du ticket gratuit et du « passager clandestin » ou « free rider ». Le paradoxe d'Olson : il y a de la participation alors que, rationnellement, un individu a intérêt à ne pas s'engager.

Incitations sélectives : une logique qui n'est pas de l'ordre du choix rationnel, mais du contrôle des initiatives.

Les rétributions :

Les rétributions matérielles : beaucoup de candidats s'engagent pour devenir des professionnels de la politique, obtenir des postes en cabinet.

Les rétributions symboliques : de l'ordre de l'émotion, de la psychologie. L'engagement dans un parti politique permet des rétributions personnelles, comme avoir le sentiment d'agir, la possibilité de rencontrer « ceux qui font l'histoire », l'importance de la dimension ludique (distribuer des tracts), et de se regrouper dans une communauté de conviction (la logique de l'entre-soi).

- Selon cette approche, les classes paupérisées ne se mobilisent pas, car les conditions socio-économiques sont insuffisantes pour s'engager.

Harold Kerbo : au début des années 1980, il qualifie deux grandes périodes de mobilisation. Il permet de nuancer l'approche.

Mobilisation de crise : la menace économique produit une certaine mobilisation (emploi, niveau de vie...). Les populations qui se mobilisent sont directement impactées par la crise. Les mobilisations sont spontanées : ne sont pas menées par des organisations.

Mobilisation d'affluence : mobilisation sujette à une propension à la violence. Dans ce type de mobilisation, il n'y a pas de rétribution, de contrainte à l'engagement. C'est la logique de la menace économique qui amène à s'engager.

Charles Tilly : grand sociologue américain qui s'intéresse à la mobilisation collective au Royaume-Uni et en France. Il essaie de montrer qu'il y a un ensemble de contraintes dans l'action collective.

Il établit un répertoire de l'action collective. Ainsi, son analyse va à l'encontre du choix rationnel. Le choix est contraint par la période historique, l'identité du groupement.

Répertoire de l'action collective (Charles Tilly, sociologue américain) : Les formes d'action ne sont pas libres : le choix de recourir à tel ou tel dispositif est contraint par l'expérience des groupements. Toute population a un répertoire limité d'actions collectives. Il faut tenir compte d'un ensemble de situations importantes. Désormais, les formes d'action sont plus autonomes. À l'époque, elles devaient être patronnées. L'action collective est aussi influencée par l'environnement et les médias.

Un répertoire contextualisé : recours contemporain à la grève et à la manifestation.

La grève : vise, par un arrêt de travail, à contraindre l'employeur autour d'un certain nombre de revendications.

On distingue deux types de recours à la grève :

- La grève utilisée comme un outil de transaction (modèle allemand ou rhénan posé après la Première Guerre mondiale). Une fois que la décision est prise, la grève s'arrête.
- La grève politique : historiquement, la grève est liée à des revendications politiques. Elle est censée être un outil dans le cadre des revendications politiques. La grève doit permettre d'engager une insurrection sociale et c'est une première étape vers l'insurrection. Il s'agit du mythe du grand soir (la capacité de renverser le pouvoir par une grève de masse).

La manifestation : naît en 1848, il s'agit d'occuper, de manière temporaire, la rue pour montrer l'importance de la revendication. La manifestation donne à voir la revendication.

- Les manifestations imitatrices : mettent un problème à l'agenda, sont initiatrices d'une action collective et structurent une organisation.
- Manifestations de crise : elles peuvent conduire à des émeutes.
- Manifestations routinières : visent à symboliser un élément fondateur.
- Manifestations de soutien : qui visent à des actions de légitimation du pouvoir politique.

Co-production politique du répertoire : Tilly insiste sur l'état du système politique et partisan et le fait qu'il produise des effets sur les formes politiques utilisées. Il existe une structure d'utilité politique qui pèse sur les formes d'action.

La coalition gouvernementale influence la mobilisation, de même que des groupes de soutien ou le contexte électoral. Par exemple : loi pour le mariage de couples de même sexe, ou, dans les années 1980, des négociations avec des organisations peuvent amener à faire une protestation dans la rue.

Un répertoire numérique : une nouvelle période dans laquelle les individus peuvent agir sans passer par le biais d'organisation.

Répertoire d'action autonome : transformation de l'usage des pétitions avec des sites privés qui ont mené à des réformes gouvernementales. Il s'agit du développement de l'« Hactivism ».

Des sites institutionnels : un nouvel outil dans le cadre du répertoire de l'action collective. Par exemple, en France : pratique de l'« email bombing » (saturer la messagerie dans le cadre des revendications de syndicats).

Abstention différentielle : différenciation du rapport au vote fondée sur des variables sociales, groupes d'appartenance socio-économiques.

Fiche numéro 6 : la violence politique.

La violence politique se différencie de la violence sociale à travers les cibles et les objectifs. Ce sont des atteintes aux biens et aux personnes, et la cible est de nature politique. La cible porte sur le régime politique et ses représentants. Deux phénomènes s'observent :

- L'augmentation de l'utilisation de la violence en politique.
- L'augmentation de la menace djihadiste. Depuis 2017, les victimes liées au djihadisme concernent 97% de l'ensemble des victimes liées à la violence politique.

Définition :

– Les atteintes aux biens et aux personnes ont pour but d'atteindre la communauté politique. Il s'agit d'un conflit visant à apporter des changements de nature politique. Elle revêt une violence de nature politique.

Violence politique instrumentale : la violence est un outil, une action collective qui utilise la violence pour obtenir ses revendications.

Violence émotionnelle : la violence relève d'une logique abrupte d'irruption. Elle intervient dans la déviance d'un processus. C'est le passage de manifestations légales à des émeutes. Par exemple, le psychologue Gustave Le Bon insiste sur le phénomène de mimétisme des mouvements de foules (pouvant entraîner une certaine violence), ainsi que sur l'importance des leaders.

La violence identitaire :

1. La violence vise à assigner une identité à des victimes de la violence. Par exemple, le massacre des Tutsi par les Hutu au Rwanda.
2. La violence identitaire peut aussi apparaître comme le fait d'ériger une identité à partir de la violence.

Différents types de violences (selon Donatella della Porta) :

1. La violence inorganisée mais de bas niveau (manifestations).
2. La violence encore organisée mais toujours de bas niveau (violences contestataires).
3. Des violences organisées de haut niveau (les émeutes avec un degré de radicalisation élevé).
4. Les violences organisées de haut niveau (le terrorisme).

Causes de la violence politique :

- Des violences qui interviennent quand un groupe est contesté dans son identité sociale, son statut, son activité professionnelle : par exemple, les agriculteurs encadrés par les syndicats.
- Des revendications jugées inacceptables ou irréalistes qui conduisent à l'utilisation de la violence.
- Groupes d'intérêt marqués par une culture d'actions collectives violentes (mémoire de lutte pour un groupe social). On rejoue de manière cyclique un fait fondateur. Par exemple, les mouvements étudiants (tradition de Mai-68 et qui remonte au XIX^e siècle).
- L'absence de culture de mobilisation : pouvant conduire à une dérive et donc à la violence.

Par exemple, des infirmières dans les années 1990 sont fédérées dans des coordinations (n'ont pas l'habitude de la manifestation), donc elles quittent le trajet qui avait été prévu.

Engagement et violence politique : l'auteur Robert Edward Gurr, ouvrage des années 1960 *Why Men Rebel ?*, propose un modèle fondé sur la frustration relative (ou modèle de frustration collective).

Frustration relative : frustration commune partagée au sein d'une population. Plus le niveau de frustration est partagé, plus on va avoir des manifestations de frustrations relatives. La perception de cette frustration est « relative » (puisqu'elle dépend de la perception subjective des individus).

Théorie du décalage : décalage entre les attentes jugées légitimes d'un groupe social et la possibilité d'accès aux revendications. Si le décalage est trop fort, la possibilité de violence augmente.

Les modèles de Gurr :

1. Frustration du déclin ou de crise : elle comprend deux variables (la satisfaction d'accès au bien et les attentes des groupes sociaux). La perception du groupe social est que la situation se dégrade, et la frustration du déclin correspond à des situations de crise. La violence peut aussi être due au fait que les réformes ne vont pas assez vite.

Par exemple, en 2018, les Gilets jaunes avaient, en apparence, un niveau de vie plus stable, mais ils ont l'impression que la situation se détériore (d'où le fait qu'ils se mobilisent).

– La violence politique n'est pas liée à la situation réelle, mais au sentiment de frustration.

Contrainte de frustration des attentes : les attentes et les aspirations augmentent, alors que la perception d'accès est stable. Il peut y avoir des montées de violences alors qu'on n'est pas dans une période de crise.

La frustration de rupture (breakdown theory) : probabilité forte qui correspond à une montée des attentes et des revendications d'accès à un certain nombre de biens. Mais le phénomène est suivi d'une rupture, et la perception que la situation se dégrade. Par exemple, les autonomistes et séparatistes en Espagne établissent un groupe terroriste (entre 1959 et 2018). Le groupe terroriste ETA lutte contre le franquisme et veut mettre en place des institutions, mais il est mal perçu (d'où son recours à la violence).

Justifications de la violence (selon Gurr) :

Justification normative : fondée sur la morale, c'est le poids des idéologies.

Justification utilitaire : avoir conscience que la violence va produire des effets.

Limites : la théorie de Gurr peut paraître tautologique.

Violence et structuration sociale du conflit : Anthony Oberschall, *Social Conflict and Social Movements*, il se demande comment comprendre l'utilisation de la violence dans le cadre d'un conflit contestataire.

– Il s'appuie sur la stratification de la société : (en tant que sociologue) :

Stratification verticale de la société : le degré de cloisonnement de la société. C'est la capacité qu'ont les groupes sociaux à transmettre leurs revendications au sein du pouvoir central. La prise en compte plus ou moins forte des revendications. L'étude est réalisée sur les sociétés traditionnelles occidentales.

Capacité des groupes sociaux à arriver à des positions sociales plus élevées.

Selon ces indicateurs, il se demande si les contestations sociales seront plus ou moins violentes. Par secteur d'activité, on regarde si la violence est plus ou moins utilisée.

Cf tableau : avec 6 situations décrites quand les deux facteurs sont croisés.

– Quand les groupes sociaux sont encadrés par des organisations et qu'on a des relais auprès du pouvoir : la violence est la plus faible.

– Absence de lien direct avec le pouvoir et faible degré d'organisation du pouvoir politique : la violence politique va être plus forte.

La violence protestataire : surgit dans le cours des revendications. La violence politique est liée à la violence d'État et à la violence entre l'État et les contestations protestataires.

– Transformation des processus de maintien de l'ordre :

L'ordre prime sur la liberté : la pacification de l'espace public est assurée par l'armée.

Progressivement, nouvelle conception de maintien de l'ordre vis-à-vis des citoyens.

Double mouvement de spécialisation et professionnalisation des forces de l'ordre : par exemple, avec une logique de lutte contre la délinquance d'un côté, les dangers issus de l'extérieur.

Violence expérimentale : s'appuie aussi sur des recours stratégiques. La violence est vue comme un outil pour faire pression. Depuis les années 2000, la violence est de plus en plus utilisée par les forces de l'ordre dans le cadre de manifestations.

Causes de la violence politique : le recours à la violence résulte d'un choix rationnel. On évalue le coût de l'engagement par rapport au gain. C'est l'idée de faire pression par la violence. On impose le traitement d'une question, et le pouvoir politique s'empare de la question portée par ces groupes de violences. Par exemple, des conférences de presse menées par le FLNC (mouvement indépendantiste corse). On a aussi un enjeu d'imposition de réforme.

Violence, terrorisme et fondamentalisme :

Le terrorisme : la Convention relative à la prévention du financement du terrorisme, 1999, définit le terrorisme comme des actes visant à tuer des populations civiles non combattantes pour les intimider et les conduire à agir ou ne pas agir. La finalité doit être politique, il faut l'usage de la peur. La pression doit être indirecte.

Terrorisme fondamentaliste : ne concerne pas que le djihadisme (recouvre l'islam radical), on retrouve aussi avec d'autres sectes. Dans les années 1980, le djihadisme fondamentaliste représente 8% des actes d'attentats, mais déjà 1/3 des victimes.

Qui agit ?

Al-Qaïda : est créé en 1986 pour s'opposer aux Soviétiques présents sur le territoire afghan.

Ben Laden prend la direction d'Al-Qaïda (fin des années 1980). L'attentat contre le World Trade Center (1993 et en 2001), Madrid 2004, Londres 2005.

Daesh : est implanté en Irak et au Levant, d'un État islamique qui se consolide en 2014.

Selon l'étude Fondation Jean-Jaurès : Science-Po Saint-Germain, 163 djihadistes, 2018-2024 : pas de profil type, mais la plus part sont des hommes. Ce sont généralement des nationaux issus de milieux paupérisés, à plus de 80% les personnes sont issues de familles musulmanes.

Conditions de passage à l'acte ?

Thèses :

1. Djihadisme offensif : le djihadisme serait lié à une doctrine fondamentaliste à fondement religieux. Sayyid Qutb ainsi développe cette thèse. Pour Gilles Kepel, le djihadisme est une radicalisation de l'islam.
2. Thèse de la quête d'identité par la radicalité (Olivier Roy) : la radicalité n'amène pas nécessairement à la violence, dans certains cas, elle est même un rempart contre cette violence. Par exemple, certains courants orthodoxes ou rigoristes. Ils distinguent le spirituel et le temporel, mais sont extrêmement radicaux.
– Due à la faible connaissance religieuse des djihadistes : O. Roy déduit que le discours politico-religieux est artificiel.
3. Le djihadisme vu comme politique réactive : le djihadisme est avant tout une réponse à la perception de l'impérialisme occidental, qui prolonge les luttes contre le colonialisme.
Par exemple, les attentats de Paris interviennent après la participation de la France à des frappes sur l'Irak (2015). Mais la thèse demeure limitée (reprise des arguments des djihadistes eux-mêmes).

3.3 Les processus d'entrée dans le djihadisme :

La figure du loup solitaire : est formalisée par Obama en 2011. Une seule personne qui pratique un attentat. En France, les renseignements extérieurs l'illustrent en montrant la difficulté de prévenir des attentats. Il s'agit d'une technique développée par des mouvements d'ultra-droite aux États-Unis.

- La pratique solitaire s'inscrit dans un contexte.
- Les attaques isolées sont rares.

Réseaux et terrorisme :

Les réseaux sociaux sont un élément important dans le djihadisme. Un outil d'acquisition de connaissances, de « boîte à outils ». C'est le vecteur de socialisation le plus partagé dans le recours à la violence. Mais le poids des réseaux est surestimé. Le dispositif est rarement isolé (importance, par exemple, de la socialisation politique)

Fiche numéro 7 : les régimes politiques.

Le régime politique : ensemble des éléments institutionnels concourant à former le gouvernement d'un pays. Le régime est une composante du régime politique.

Les régimes sont fondés sur :

- La nature du pouvoir : le pouvoir est-il détenu par une ou plusieurs personnes ?
- Le ressort du régime : des principes orientant le régime.

Par exemple, Aristote considère que les principes doivent tendre vers le bien commun.

- Le fonctionnement ordinaire des régimes politiques, mais aussi un risque de dérive des différents régimes.

Aristote définit : la monarchie, l'aristocratie et la politeia (sorte de régime constitutionnel).

Monarchie : gouvernement d'un seul cherchant le bien commun dans le respect des normes.

La déviation est la tyrannie (au service d'un seul).

Aristocratie : gouvernement d'une élite dans le respect des normes. L'oligarchie est la déviation de l'aristocratie (au service de quelques-uns).

Politeia : gouvernement de la masse recherchant le bien commun dans un respect de l'ordre des lois. La déviation est la démocratie (la démagogie dans laquelle la masse domine les élites).

Raymond Aron distingue trois catégories de régimes :

- 1) Démocratie représentative libérale : démocratie pluraliste constitutionnelle avec des élections libres et constitutionnelles ; un État de droit.
- 2) Le totalitarisme : la distinction entre certains régimes non démocratiques n'est pas si claire, il en va de même entre les régimes démocratiques et non démocratiques.

L'autoritarisme est conçu comme un régime miroir de la démocratie. Il existe un « continuum », soit une continuité entre les deux régimes. Nos démocraties libérales sont issues des régimes représentatifs. Les régimes représentatifs ne sont pas des démocraties puisque va prévaloir le suffrage censitaire.

- Des régimes qui empruntent certains codes à la démocratie.
 - C'est l'impossibilité de remettre en cause le pouvoir (absence de responsabilité politique).
- Responsabilité : absence de destitution des gouvernants.

Caractéristiques du régime :

1. La compétition politique existe, mais elle est limitée. Il s'agit de la concentration du pouvoir aux mains de l'organe exécutif. Par exemple, avec le régime franchiste en Espagne. Le parlement siège peu : produit peu de textes de lois.
2. Développement d'un arsenal répressif : restriction des libertés publiques et des juridictions dérogeant au droit commun.
3. Accaparement du pouvoir : garantie d'autonomie entre le champ politique et la société. Le régime autoritaire va s'accommoder des activités économiques ; il peut, par exemple, promouvoir le libéralisme.

Les régimes autoritaires maintiennent des élections pour légitimer leur pouvoir. Par exemple, dans le régime de Salazar au Portugal.

Régimes « autoritaires modernisateurs » : régimes autoritaires promouvant le développement économique. Le pluralisme économique peut, par exemple, se développer.

Différence totalitarisme et autoritarisme : le régime totalitaire serait un autoritarisme radicalisé ; en réalité, la notion de totalitarisme serait une rupture avec le régime autoritaire.

Le système totalitaire : le terme totalitaire est d'abord utilisé pour parler du régime fasciste : des opposants utilisent ce terme. Mussolini reprend la caractéristique : il qualifie sa « volonté totalitaire » avec une volonté de fusion de la nation, de l'État et de la population, d'une identité commune. Adolf Hitler, avec le régime nazi, reprend l'idée et parle de « totaler Staat » (État total). Pour Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme* (1951), les régimes nazis et staliniens ne sont pas réductibles aux autres régimes.

L'idéologie : le totalitarisme s'appuie sur une idéologie qui est définie comme un principe constitutif de toute chose. La doctrine du régime a pour ambition non pas uniquement de mettre en place la propagande, mais de guider la société. Le totalitarisme est fondé sur du droit positif.

Par exemple, pour le régime nazi, il s'agit de l'antisémitisme et du racisme.

- Il s'agit de dissoudre toute organisation entre individus qui ne s'inscrit pas dans le cadre

institutionnel.

– L'autonomie de l'économie n'est pas possible : logiques dirigistes avec une intervention de l'État dans l'éco (ex : modèle soviétique).

Mobilisation des populations : les régimes totalitaires doivent mobiliser les populations pour qu'elles soutiennent le régime (ce qui s'effectue notamment grâce à des logiques de délation).

Logique de terreur : ce n'est pas seulement une logique de violence, la violence est indiscriminée : toute personne est potentiellement un ennemi de l'État. Cela aboutit à des emprisonnements, assassinats et déportations. Même si on ne fait pas de politique, on peut être inquiété, il n'y a pas de citoyen actif ou passif. Par exemple, sous le régime nazi, les arrestations se font la nuit pour renforcer la notion de terreur.

Le totalitarisme est-il lié à un moment historique ou à l'ère des techniques ?
Système politique contingent ou modèle diffus ?

A. Arendt n'entend pas donner des causes à un régime politique. Elle montre que des moments d'évolutions de certains régimes aboutissent au totalitarisme.
1933 = mise en place du régime hitlérien, et 1953 : mort de Staline.

1.3 Dynamiques et tendances totalitaires au sein d'autres régimes :

Tendances totalitaires : il s'agit d'étudier les différents régimes pour comprendre s'il peut exister des dérives totalitaires dans d'autres régimes.
Par exemple : la fascisation de la haute administration en Italie, ou la Révolution culturelle en Chine.

Par exemple, Daech a pu être caractérisé comme un État totalitaire : absence véritable d'un État au sens de bureaucratie, idem pour le manque d'économie dirigée, fait qu'on ne tend pas à penser que c'est un État totalitaire.

Régimes autoritaires et démocraties : certaines variables favorisent la transition.

– Développement d'une société civile : groupements, associations personnifiant des leaders pour la voie politique au moment de la transition.

– Le contexte international : les conflits internationaux ont pu déclencher la démocratisation (ex : cas grec, avec l'invasion de l'île de Chypre).

– Impact économique : dans le cadre de la période de changement. Si la croissance économique est continue, ça favorise le changement de régime.

– Les réformes économiques : est-ce que les réformes favorisent la démocratie ? Les réformes économiques peuvent desservir le processus démocratique. Il ne faut pas mettre ensemble les procédures politiques et économiques (cas espagnol après 1931, renversé en 1936 par Franco).

La République a voulu mettre en place une réforme agraire avec une distribution des terres. Les grands propriétaires terriens lâchent la République (donc nuisance à la démocratie).

La transitologie : la transition est l'intervalle entre un régime politique et un autre (un moment crucial d'instabilités et de tensions).

Il existe différentes phases :

– Liberalisation : augmentation des libertés de la part du régime, possibilité liée à la liberté d'association (par exemple, le début du régime bolchévique, le régime algérien...).

Phase de consolidation : abandon du régime autoritaire et établissement de structures et institutions démocratiques.

Variable :

– Interactions entre acteurs politiques : il y a des modérés et des durs du régime autoritaire (ceux qui acceptent une libéralisation, et ceux qui s’y opposent). Dans les démocrates : certains sont favorables à une transition lente et d’autres exigent une transition plus brutale.

Quels modes de transition ?

1. Accord entre élites politiques : elles adoptent un compromis avec l’opposition. La transition est cogérée. Il y a un nombre réduit d’acteurs ; les citoyens sont peu consultés. Par exemple, en Espagne, à la fin des années 1970.

Les tables rondes : grandes conférences où on met en place les nouvelles structures du régime (par exemple, en Pologne).

La réforme : les citoyens ont un rôle direct dans la transition démocratique ; parfois des répressions ont lieu avec des morts, d’où l’obligation pour le régime autoritaire d’intervenir.

2. Transition dans le cadre d’une démocratie octroyée : des forces armées font un putsch pour la transition démocratique. Risque de la guerre civile : mais c’est un succès au Portugal.
3. La révolution : mobilisation des masses avec une action violente contre le pouvoir en place.

Limites d’un tel modèle :

- Un modèle politique ayant pour but d’expliquer des variables.
- Puis le modèle est devenu un carcan d’étapes à suivre pour démocratiser un État.

Régimes hybrides : les politologues parlent de « twilight zone » ou zone grise. On est dans des régimes stabilisés, mais qui ne sont pas totalement démocratiques ni autoritaires. Ce sont des régimes civils dans lesquels des institutions formelles existent, mais le régime ne forme pas une démocratie à cause de règles de jeu inégales. Les régimes possèdent certaines caractéristiques de la démocratie comme : le suffrage universel, la responsabilité politique, mais il y a une inégalité de la compétition.

Par exemple : la résolution du Parlement européen de 2022 parle de « régime hybride ou d’autocratie électorale » pour la Hongrie. Il y a des élections, possibilité de responsabilité politique, mais contraintes : atteintes aux garanties de l’État de droit. Il y a aussi un enjeu de corruption.

Situation de régimes de partis ultradominants : des partis qui ont une importance supérieure à 40%, éclatement des forces concurrentes.

Personnalisation du pouvoir : des populations souhaitent le maintien de la démocratie, mais souhaitent un homme fort (sans compromis).

Fiche numéro huit : l'opinion publique.

Démocratie représentative : désignation de représentants par le corps social. Il s'agit d'un régime libéral. La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple (de manière assez classique pour Lincoln). Mais pour G. Burdeau : le gouvernement du peuple par le peuple suppose que le peuple ait été invité à exprimer ses vues sur la conduite des affaires publiques.

Expression de ces opinions : la consistance de ces opinions passe par l'opinion publique (difficulté à déterminer ce qu'est l'opinion politique). L'opinion publique pourrait être une force sociale abstraite, l'opinion majoritaire. Mais l'opinion publique est difficilement mesurable. Elle connaît une évolution conceptuelle.

Conception historique :

L'opinion publique porte un jugement sur le bon comportement et relève de la moralité, c'est le jugement du vice et de la vertu. Il s'agit d'une conception retrouvée au XVII^e siècle. Des évolutions du XVIII^e siècle : l'espace public se développe sous l'effort des Lumières.

L'espace public : permet aux différentes classes de débattre. J. Habermas souligne l'importance du principe de publicité. Les actes de gouvernements sont rendus publics.

L'espace public numérique : enjeux liés au fait d'enlever les barrières qui permettent au citoyen ordinaire de s'exprimer. C'est un abaissement des normes de la prise de parole en société.

Limites de cet espace ?

Espace numérique mosaïque : il n'existe pas un espace public unifié, mais des espaces cloisonnés. Il s'agit aussi de lieux de réassurance de l'opinion.

L'opinion publique (au XVIII^e siècle) : une opinion fondée sur la raison, qui se forme grâce à la délibération et aux échanges argumentatifs, et cette force sociale agit comme un contre-pouvoir. On observe un basculement des enjeux d'opinion publique de l'élite éclairée vers le citoyen et le peuple. J. Bryce (député britannique et ambassadeur aux États-Unis) prône le régime qui s'établit sur la base de l'opinion publique.

Construction de l'opinion publique (Hauriou) : il établit trois périodes (l'âge des crises, le moment de la démocratie représentative, le gouvernement de l'opinion publique).

Démocratie continue (Bryce) : on peut mesurer l'opinion publique grâce aux sondages, et le Conseil constitutionnel est le garant de l'État de droit. Il s'inspire du journal les Échos, qui met en place les premiers sondages.

Variables façonnant l'opinion publique : par exemple, la presse locale reprise à l'échelle locale (avec l'amointrissement de la force des élections).

Mesure de l'opinion publique (XX^e siècle), une mesure quantitative : avènement de l'ère positiviste (techniques, prévalence de la science, de la société de masse). Il s'agit de récolter le plus d'opinions possibles (on est sur une mesure quantitative de l'opinion publique). On observe la mise en place de référendums dans des bulletins de presse. Par exemple, les référendums du Petit Parisien.

Mesure de l'opinion publique (approche représentative) : on construit une population en miniature qui reproduit les propriétés d'une population de référence. La population miniature revêt les mêmes caractéristiques que la population de référence.

Deux méthodes :

Échantillonnage par quotas : constitue un agrégat (autour du sexe, de la catégorie

socioprofessionnelle...) qu'on retrouve dans la population de référence. On sélectionne à partir des critères pour faire un échantillonnage à l'identique. Il s'agit de la méthode la plus utilisée. Cependant, il y a en général une marge d'erreur de 1 à 2 points.

L'échantillonnage probabiliste : la méthode est fondée sur un tirage au sort composant la population de référence. Elle est plus fiable techniquement, mais est plus coûteuse.

Simulation du vote (dit vote en blanc ou straw vote) : modèle de la collecte d'intention de vote, qui se développe aux États-Unis dans les années 1930. Le but est de prévoir l'intention de vote des électeurs. On interpelle des électeurs avant les échéances électorales (mise en place de fausses urnes...).

– Par exemple, l'institut Gallup prévoit la réélection de Roosevelt. La technique est aussi utilisée en Europe : le premier sondage porte sur la question du soutien ou du désaccord vis-à-vis des accords de Munich.

Statistiques d'État : données sur les personnes votantes (enquêtes démographiques...). En France, elles sont importantes et permettent de construire un sondage.

Régime politique et importance du sondage : aux États-Unis, le régime est présidentiel, et on peut penser que le régime de la Ve République favorise la mise en place des sondages, puisqu'on est dans un régime parlementaire à captation présidentielle.

Régime de la Ve : deux circuits de relations entre le peuple et le président.

Circuit représentatif : utilisation des élections.

Circuit incarnatif : le président de la République se veut l'incarnation de la nation. Il renforce ce lien en utilisant des référendums.

Critiques sur l'utilisation des sondages : pour Blumer, on additionne les opinions pour construire un résultat. Cela va à l'encontre de l'opinion délibérative d'Habermas. Le sondage ne permet pas de construire cet échange. Bourdieu dénonce aussi les sondages : il liste des éléments d'erreur.

– Croire que tout le monde a une opinion, alors que certaines personnes ne se sont jamais intéressées à la question.

– Croire qu'il existe un accord sur les sujets posés et les questions.

– Les sondages fabriquent une opinion publique artificielle, une mise en chiffre d'une opinion. Ils dissimulent la manifestation des rapports de forces dans la société. Ils légitiment enfin les politiques publiques.

L'opinion sondagière : conception d'une société d'individus isolés.

Société de masse et société du public : l'expression publique est construite par la délibération. Habermas oppose les deux notions.

Opinion publique et mobilisation sociale : l'opinion publique s'agrègerait autour des mobilisations sociales. Il faudrait des conditions pour construire l'opinion publique.

– Il faut un fait social saillant, un problème public, une mise à l'agenda.

Il s'agit aussi de s'opposer à la société de masse.

Logique de délibération : opinion propre devant avoir conscience des autres opinions.

L'opinion publique : se fonde dans une communauté sociale, échanges, réseaux de relations interpersonnels.

Critiques

La mise en œuvre du sondage : à cause de la marge d'erreur, les sondages ne parviennent pas à prévoir certains événements (par exemple le Brexit).

Contraintes et facteurs menant à la difficulté des sondages à mesurer les intentions de vote :

- Effets liés aux enjeux technologiques : les États-Unis ont des difficultés à prévoir les résultats des élections, car il s'agit d'un grand pays. De plus, les électeurs ont tendance à mentir au sondeur, notamment s'ils considèrent que leur vote n'est pas légitime.
- Phénomène de désirabilité sociale : on ment pour ne pas revendiquer ses opinions (des effets notamment du sondage de face-à-face).
- Technique du redressement politique : on corrige les pourcentages avant les élections, on regarde les résultats électoraux précédents, on pose des questions politiques pour corriger les intentions de vote.
- Enjeu de la technique de l'échantillon : difficulté d'établir un échantillon représentatif en 2016 (par exemple). Il faut utiliser la technique du redressement sociologique (avoir une population miniature).
- Absence de consistance du vote : la décision est prise au dernier moment (difficulté de mesurer le résultat du fait que les derniers jours sont difficiles, beaucoup de personnes changent d'avis au dernier moment, avant les élections).
- Volatilité infra-bloc : des personnes plus proches d'un courant politique, mais au sein de ce bloc, votent pour des partis différents. Par exemple, le clivage gauche-droite stabilisé en France, on basculait souvent entre communistes et socialistes.

Des sondages d'opinion modifiés : questionnaires orientés ou en situation, investir le sondé, mesurer la consistance de son opinion, mesurer une situation concrète, par exemple sur des questions de politiques locales (mise en situation).

Méthode du sondage rolling : lutter contre la discontinuité des sondages, on suit un panel, un échantillon qu'on modifie à la marge.

Sondages délibératifs : volonté de faire le lien entre le modèle d'Habermas et la technique du sondage : on construit un échantillon, on lui pose des questions, puis pendant un week-end, on le confronte à des informateurs et on refait un sondage auprès de personnes informées.

- Les sondés ont tendance à être moins répressifs après avoir été informés.

Nouveaux instruments : par exemple, on utilise des cartographies des opinions (sur les réseaux web, des pages...).

Fiche numéro 9 : les familles politiques, nouveaux courants.

Transformations du XIX^e siècle et début XX^e siècle :

Histoire traditionnelle des idées politiques : fondée sur la doctrine, elle est notamment inspirée de la pensée de Machiavel et de Rousseau.

Histoire conceptuelle du politique (Pierre Rosanvallon) : une autre approche permettant d'envisager le politique. Montrer que les concepts peuvent être un objet d'étude. Les notions peuvent être contextualisées (des enjeux du débat public n'ont pas le même sens). Il s'agit de quitter l'approche par les grands auteurs (s'intéresser à des pamphlets, aux mouvements populaires).

L'écologie politique : a été négligée pendant des années, pourtant il s'agit d'une longue tradition, mais c'est lié à un faible intérêt pour ces courants ; des universitaires font à présent des entrées sur ces thèmes.

La notion d'écologie : Ernst Haeckel (1867) construit le néologisme d'écologie (du latin « le savoir savant », la connaissance du milieu dans lequel on vit).

Eclectisme des tendances politiques : courants multiples qui ont fondé la pensée écologique. On définit par la suite trois « pensées vertes ».

1. La pensée scientifique : met en pause l'évolution technologique de nos sociétés contemporaines. La critique se construit autour de la croissance. Elle est structurée autour de la thèse selon laquelle les ressources ne sont pas inépuisables, l'exploitation de ressources entraîne des tensions. Méthodes probabilistes (mathématiques) : par exemple, le Club de Rome au début des années 1970, démontre qu'avec l'augmentation de la population, la croissance peut

poser problème (aussi démontré par le rapport Meadows de l'OCDE). Travaux conservateurs : mettant en garde contre le développement des pays plus pauvres (qui sur-exploiteraient les ressources, d'où leur épuisement). D'autres courants : incriminent les sociétés développées, qui seraient responsables de la pénurie de ressources.

2. « Pensée sociale et libertaire » : courant prospectif mettant en place une communauté politique qui doit prendre en compte les dimensions écologiques, afin de proposer des solutions viables avec de nouveaux modèles de développement. Par exemple, Ivan Illich met en place des dynamiques d'échanges et de troc, plus que la réciprocité, une pensée qui s'oppose à la productivité. Principe de précaution (Hans Jonas) : les décisions doivent être prises selon les logiques d'incertitudes pesant sur la société.
3. La pensée personnaliste : s'intéresse au rapport entre l'individu et son milieu. L'homme doit vivre en harmonie avec son milieu. Le milieu n'est pas l'objectif en soi, c'est penser l'homme dans son milieu. Par exemple, Jacques Ellul (juriste des années 1950) pose les prémices des ZAD (Zones à défendre). Il s'oppose à la mise en place de grandes infrastructures et considère que les nouvelles technologies ne font pas le bonheur.

Structuration de l'écologie politique :

- Courant libertaire : issus de Mai-68, situés à gauche, s'intéressant au rapport entre l'homme et la nature.
- Courant plus traditionnel : protection de la faune et de la flore.

Les deux courants cohabitent pacifiquement, s'allient...

Ponctuellement : candidats écologistes (années 1970).

Coalitions électorales « biodégradables » : elles sont assez éphémères. Puis, au début des années 1974, René Dumont casse les codes du jeu politique, il remporte 2% des voix. Dans les années 1980, des formations commencent à se structurer (par exemple, Grünen en Allemagne, Les Verts en France).

Rejet de la forme partisane traditionnelle : les courants écologistes veulent se structurer autrement. On observe notamment l'importance de la délibération (ce qui allonge les congrès), chacun doit pouvoir être entendu.

Logiques de parité : respect du ratio homme/femme.

Le positionnement du courant politique : au départ, le courant écologiste refuse le clivage gauche-droite, puis se situe plus à gauche, mais peut aussi s'allier avec le centre.

L'écologie politique : est reprise dans de nombreux partis politiques, ce qui signifie qu'elle est devenue un enjeu de la vie publique. Les courants radicaux reprennent notamment des enjeux écologistes.

La variable politique est cependant clivante : les courants radicaux (LFI) reprennent cependant plus d'enjeux écologistes.

Différents partis :

Partis progressistes : partis non issus de partis existants (ne sont pas issus de partis traditionnels de centre droit), courant progressiste contre les conservateurs. Des mouvements qui veulent refondre la démocratie (lien entre société civile et vie politique), il y a un lien important entre le milieu politique et les citoyens, contre les professionnels de la vie politique. Des partis qui naissent avec une volonté de moralisation de la vie politique. Partis qui interviennent dans la crise de la social-démocratie.

Caractéristiques communes : des partis politiques qui représentent un nouveau courant. Ce ne sont pas des partis issus d'une scission.

Qualification des mouvements politiques :

Critères de classification : reposent sur différentes caractéristiques comme l'origine de ces partis politiques, le programme politique, les discours du mouvement (où se situent-ils eux-mêmes) et les valeurs promues par l'électorat.

À l'échelle européenne : sont classés au centre droit (n'ont pas créés un courant ad hoc), c'est un nouveau parti qui s'est intégré à des familles existantes. Par exemple, on a le parti des libéraux : l'Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ALDE). Le parti se transforme en 2019, devient Renew Europe.

Le macronisme : des leaders issus du Parti socialiste. Il se pense dans la voie de l'autonomie vis-à-vis du centre droit. Le mouvement décide de ne pas adhérer au parti européen de l'ALDE, mais Renaissance fait partie de Renew Europe.

Au point de vue doctrinal : la philosophie politique d'E. Macron courant est un courant libéraliste tempéré. On le retrouve dans le positionnement des libertés civiques (positionnements différents de la droite classique).

Au début du mouvement : volontarisme politique et économique avec un positionnement de l'État pour favoriser le développement économique. Par exemple, le Parti socialiste veut taxer le patrimoine, la droite supprimer l'impôt sur la fortune, et La République en marche ne veut pas taxer le capital réinvesti dans l'économie. Taxation du patrimoine « inerte » mais pas des actions (favorisent le commerce).

L'électorat macroniste : un électorat d'abord composite, puis qui évolue vers l'idéologie de centre droit (enquête think tank). Historiquement, ce type de partis sont qualifiés de modérés.

L'enjeu de l'extrémisme en politique : la notion d'extrémisme est controversée.

Lectures possibles :

La radicalité porte sur la doctrine et les programmes, tandis que l'extrémisme relève des discours et des comportements extrémistes. L'extrémisme est un outil du débat politique, il est un outil en politique et exige un usage prudent des termes.

Par exemple, le Parti communiste est un courant radical, mais pas extrémiste.

L'extrémisme : peut être vu en termes de positionnement au sein du spectre politique. Dans le cadre d'un système politique, on peut faire une répartition des candidats politiques d'un extrême à l'autre. Il s'agit d'une définition positionnelle.

Définition positionnelle : le ministère de l'Intérieur doit définir des étiquettes politiques pour clarifier le résultat des élections. Le Conseil d'État a donc dû se prononcer. Par exemple, le ministère de l'Intérieur a voulu classer LFI et L'UDR (Éric Tioti) respectivement à l'extrême gauche et à l'extrême droite.

Le Conseil d'État légitime la décision. Il indique que l'étiquette n'est pas illégale, et il dit que, pour la clarification des résultats, le positionnement est valide. Il permet la clarification des résultats.

L'extrémisme en politique : la notion d'extrémisme est liée à un contexte historique : à l'État du système politique, la qualification est changeante au fil du temps. La notion d'extrême droite apparaît à la fin du XIX^e siècle (et les monarchistes sont classés à l'extrême droite).

La notion d'extrême gauche : est employée par les groupes radicaux en 1876 et 1885 à la chambre des députés (le groupe parlementaire extrême gauche). Le courant politique refuse l'alliance au centre. L'appellation n'est alors pas infamante.

Caractéristiques des courants extrémistes :

– La droite extrême est tributaire d'un socle idéologique. Ses principaux objectifs sont l'ordre et la sécurité, le nationalisme et le conservatisme culturel.

Droite national-populiste : (Fides de Viktor Orbán, Front National puis Rassemblement national) : courant d'extrême droite avant et après la Seconde Guerre mondiale ; le critère de différenciation est de considérer que la nouvelle extrême droite accepte la démocratie représentative.

Les gauches extrêmes :

– Ultra-gauche : sont des courants radicaux employant la violence.

– Extrême gauche : (marxisme, IV^e Internationale) ils participent aux élections, mais l'objectif est la révolution.

– Gauche radicale ou anticapitaliste : participe aux élections, mais est contraire à l'économie de marché.

Bouleversements concernant l'extrême droite :

– Les courants d'extrême droite participent à des coalitions.

– L'extrême droite est implantée dans toute l'Europe, à partir de 2014.

Différences entre les extrêmes droites :

– N'ont pas les mêmes positionnements sur la guerre en Ukraine et vis-à-vis de la Russie.

– N'ont pas les mêmes positions sur l'économie de marché.

– Certains soutiennent l'intervention de l'État dans les politiques sociales (par exemple le Danemark).

Par exemple, dans les années 1980, le Front National se positionne en faveur de l'économie de marché ; puis en 2007, Jean-Marie Le Pen s'oppose à la finance internationale, donc évolue vers un État patriotique et interventionniste.

Promotion autour des logiques illibérales (Fareed Zakaria) : revendiquées par les candidats eux-mêmes, comme Viktor Orbán en Hongrie.

Le régime illibéral est un régime démocratique conçu sans la défense des libertés. Le libéralisme ne concerne que certains domaines. On observe un recul dans la défense des libertés. La force électorale l'emporte sur les garanties de l'État de droit. La tradition de la communauté nationale l'emporte sur les libertés individuelles (l'illibéralisme renoue avec le conservatisme traditionnel : il existe des droits et libertés, mais devant être encadrés par l'État).

La notion d'antirévolutionnaire (E. Burke, XVIII^e siècle) : les principes de la Révolution française ne sont pas universels, il n'y a pas de principes pouvant être imposés à des communautés nationales, il s'oppose à l'universalisme